



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable**

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LA SÉGUINIÈRE

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2022, une consultation du public est ouverte en mairie de la SÉGUINIÈRE, **du mercredi 28 décembre 2022 au mercredi 25 janvier 2023 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur le directeur de la société FRANDEX EUROPE SNACKS en vue de mettre à jour la situation administrative de son installation située " Zone d'activité de la Bergerie ", rue Pierre et Marie Curie à la SÉGUINIÈRE (49280), installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n°2220-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de la SÉGUINIÈRE, **du mercredi 28 décembre 2022 au mercredi 25 janvier 2023 inclus**, aux jours et heures suivants (**sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité**) :

- **Le Lundi : de 14h00 à 17h15,**
- **Le Mardi : de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15,**
- **Le Mercredi : de 09h00 à 12h15,**
- **Du Jeudi au Vendredi : de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15,**
- **Le Samedi : de 09h00 à 12h00.**

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique publication – consultation du public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de la SÉGUINIÈRE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières – place Miche Debré – 49934 ANGERS cedex 9 ou sur l'adresse mail suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.